



## 7. ATTESTATION DE PROPRIETE

La société FACO dispose de la maîtrise foncière des parcelles sollicitées dans le cadre de ce projet (soit en propriété, en contrat de fortage ou en compromis de vente). Les attestations de maîtrise foncière sont présentées pages suivantes.

Les avis des propriétaires sur la remise en état sont présentés au chapitre 19.

Le tableau suivant récapitule les propriétaires des parcelles concernées par le projet

Commune	Section	Numéro	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	Superficie demandée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire	Justificatif foncier
Vaiges	ZO	1	3 830	3 830	FACO	Attestation notariale
		3	17 210	17 210	FACO	
		6	57 690	57 690	FACO	
		7	16 790	16 790	FACO	
		10	33 840	33 840	FACO	
		12	3 480	3 480	FACO	
		17	22 816	22 816	FACO	
		19	44 200	44 200	FACO	
		20	20 000	20 000	FACO	
		21	41 860	41 860	FACO	
		23	65 033	65 033	FACO	
		24	7 490	7 490	FACO / PIGEON	
		25	3 060	3 060	FACO / PIGEON	
		27	240	240	FACO / PIGEON	
		28	16 974	16 974	FACO	
		29	16 600	16 600	FACO	
	ZP	30	146 070	146 070	FACO	Convention d'occupation
		31	6 070	6 070	FACO	
		32	3 620	3 620	FACO	
		25	4 699	4 699	FACO	
	ZR	7p	104 610	100900	FACO	Convention d'occupation
		22	96160	96160	FACO	
		23	143300	143300	FACO	
		Chemin CR n°90	891	891	FACO	Convention d'occupation
<b>Total</b>			<b>872 823</b>			

Fig. 41 : Justificatifs de maîtrise foncière



*Sophie FEISTHAMMEL-RENOULT*

*Aurélie EVENO-BONNEC*

*Notaires*

Diplôme Supérieur du Notariat

D.U Gestion de patrimoine

Résidence La Barre Saint Just - 31 rue Jean Guéhenno 35700 RENNES

Interphone de droite (numéro 2), Escalier E

Tél: 02 99 68 30 54 - Fax: 02 99 68 39 65 - E-Mail: sophie.feisthammel@notaires.fr

#### ATTESTATION

**JE SOUSSIGNEE,**  
Maître Sophie FEISTHAMMEL-RENOULT, Notaire à RENNES (Ille et Vilaine), 31, rue Jean Guéhenno,

**CERTIFIE ET ATTESTE**, que la société dénommée **FOURS A CHAUX DE L'OUEST**, Société anonyme au capital de HUIT CENT QUARANTE MILLE SIX CENT TRENTÉ EUROS (840.630,00 €) dont le siège social est à LA JAUDONNIERE (85110), lieudit Pareds, immatriculée au Registre du commerce et sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 552 141 079 et enregistrée sous le numéro SIREN 552 141 079, est propriétaire des parcelles ci-après désignées :

#### **DESIGNATION**

VAIGES (53480)

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
ZO	0001		LA HUNAUDIERE	38 a 30 ca
ZO	0003		LA HUNAUDIERE	01 ha 72 a 10 ca
ZO	0006		LA QUETUERE	05 ha 76 a 90 ca
ZO	0007		LA QUETUERE	01 ha 67 a 90 ca
ZR	0007		SOURCHE	10 ha 46 a 10 ca
ZO	0010		LA QUETUERE	03 ha 38 a 40 ca
ZO	0012		2400 RTE DE ST PIERRE	34 a 80 ca
ZO	0017		LA QUETUERE	02 ha 28 a 16 ca
ZO	0020		LA QUETUERE	02 ha 00 a 00 ca
ZO	0021		LA QUETUERE	04 ha 18 a 60 ca
ZO	0023		LA HUNAUDIERE	06 ha 50 a 33 ca
ZR	0023		SOURCHE	14 ha 33 a 00 ca
ZO	0024		2140 RTE DE ST PIERRE	74 a 90 ca
ZO	0025		LA HUNAUDIERE	30 a 60 ca
ZP	0025		LA CRUCHONNIERE	46 a 99 ca
ZO	0027		LA QUETUERE	02 a 40 ca
ZO	0028		LA QUETUERE	01 ha 69 a 74 ca
ZO	0029		220 RTE DE ST PIERRE	01 ha 66 a 00 ca
ZO	0030		LA HUNAUDIERE	14 ha 60 a 70 ca
ZO	0031		LA HUNAUDIERE	60 a 70 ca
ZO	0032		LA HUNAUDIERE	36 a 20 ca
ZR	0022		345 CHEM DE SOURCHE	09 ha 61 a 60 ca
Contenance totale				83 ha 14 a 42 ca

Etude ouverte en continu du lundi au vendredi de 8h à 17h sur rendez-vous



En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur DEUX (02) pages, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A RENNES,  
Le 12 mai 2023.

Sophie FEISTHAMMEL-RENOULT

A handwritten signature in blue ink, enclosed in a large, roughly circular blue outline. The signature reads "Sophie FEISTHAMMEL-RENOULT".

Fig. 42 : Liste des parcelles détenues par FACO (Attestation notariale 1/2)



## ATTESTATION

Expertise

Aux termes d'un acte reçu par Maître Bertrand GOUX Notaire Associé de la SELARL « GL Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à MESLAY-DU-MAINE (Mayenne), 3 rue Chevreul, le 2 juin 2023 il a été constaté la VENTE,

Droit rural

**Par :**

Madame Andrée Fernande LEMEE, agricultrice retraitée, demeurant à VAIGES (53480) 7 rue du Fief aux Moines.

Née à GESNES (53150), le 17 novembre 1936.

Veuve de Monsieur Raymond Charles Alexis JOLIER et non remariée.

Madame Régine Andrée Fernande JOLIER, agricultrice, épouse de Monsieur Michel Charles François DESNOS, demeurant à SOULGE-SUR-OUETTE (53210) Les Grandes Noës.

Née à LAVAL (53000), le 9 septembre 1966.

Droit des sociétés

**Au profit de :**

La Société dénommée **FOURS A CHAUX DE L'OUEST**, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 840630 €, dont le siège est à LA JAUDONNIERE (85110), lieudit "Pareds", identifiée au SIREN sous le numéro 552141079 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON.

Gestion de patrimoine

**Quotités acquises :**

La société dénommée FOURS A CHAUX DE L'OUEST acquiert la pleine propriété des **BIENS** objet de la vente.

Conseil aux entreprises

## Identification des biens

**Immeuble article un**

**A VAIGES (MAYENNE) 53480 A proximité de La Salle.**

Une parcelle de terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZO	19	La Queutuère	04 ha 42 a 00 ca

**Immeuble article deux**

**A SAULGES (MAYENNE) 53340 La Salle.**

Une portion de chemin

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	26	LA SALLE	00 ha 10 a 25 ca

## PROPRIETE JOUSSANCE

**L'ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que ce **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

## **SELARL GL NOTAIRES ASSOCIÉS**

Maître Bertrand GOUX - Maître Claire LAFOUX - Maître Marine CHOUZENOUX

successeurs de Maître Virginie LAUBRETON, Maître Gérard ROBERT et Maître Dominique De FERRON

3, Rue Chevreul - B.P. 1 - **53170 MESLAY-DU-MAINE** ☎ 02 43 98 40 04 (standard fermé le mercredi après-midi)

Bureau permanent : 17, Route du Mans - **53480 VAIGES**

✉ gl.associes@notaires.fr



EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.  
FAIT A MESLAY-DU-MAINE(Mayenne) le 2 juin 2023



Fig. 43 : Liste des parcelles détenues par FACO (Attestation notariale 2/2)

## CONVENTION D'OCCUPATION D'UN CHEMIN RURAL

Entre les soussignés :

La Commune de VAIGES, 1 route de la BAZOUGES DE CHEMERE 53 480 VAIGES, représentée par son Maire, Régis LEFEUVRE, ci-après dénommée LA COMMUNE, d'une part,

Et

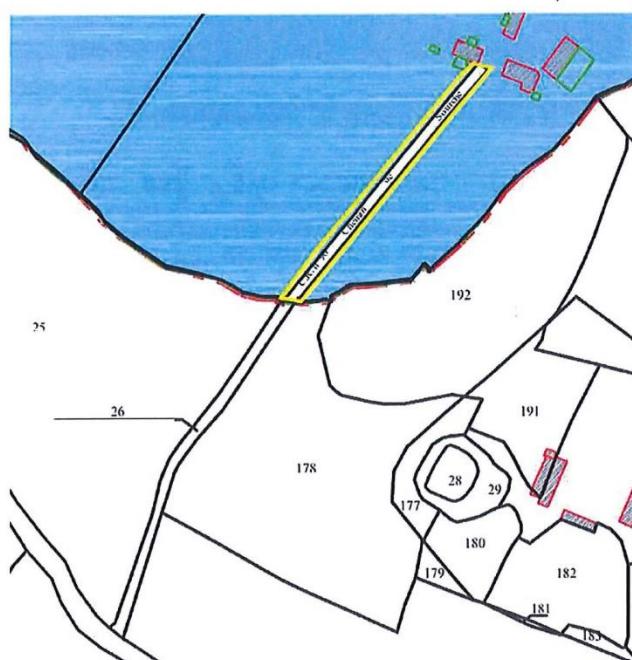
La Société « LES FOURS A CHAUX DE L'OUEST », Pareds 85110 LA JAUDONNIERE, représentée par son Directeur, Monsieur PIGEON Jean Alain, ci-après dénommée L'OCCUPANT, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation du domaine public de VAIGES concernant le chemin rural de « Sourche » CR n°90 (en jaune sur le plan ci-dessous). Cette portion de chemin est enclavée dans la propriété de L'OCCUPANT et située dans le prolongement du chemin privé cadastré A 26 sur la commune de SAULGES qui dessert le lieu-dit « SOURCHE » à VAIGES.

La présente convention est réalisée dans l'attente de la régularisation d'une cession définitive du chemin CR 90 à L'OCCUPANT.



1



#### **DUREE DE LA CONVENTION**

La convention est conclue pour une durée de 35 ans, renouvelable tacitement d'année en année, à défaut de dénonciation du contrat par l'une ou l'autre partie six mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ETAT DES LIEUX**

Le chemin est empierré, non bitumé, accessible par des engins motorisés (voitures, camions, ...) jusqu'au lieu-dit « Sourche ». L'OCCUPANT déclare avoir une parfaite connaissance desdits lieux et les accepte en l'état, renonçant à réclamer aucune indemnité pour quelque motif que ce soit, notamment en cas d'erreur, défaut, non-conformité des lieux avec la réglementation quelconque.

L'OCCUPANT devra effectuer, à ses frais exclusifs, tous aménagements et modificatifs requis par une réglementation quelconque, présent ou à venir et après avoir obtenu l'accord préalable et exprès de la commune.

L'OCCUPANT devra laisser en permanence les lieux en bon état d'entretien et de propreté.

#### **ACTIVITE EXERCÉE PAR L'OCCUPANT**

L'OCCUPANT est autorisé à occuper le domaine public CR 90 pour accéder à sa propriété notamment dans le cadre de son activité de carrière.

#### **MODALITES D'UTILISATION**

Sous peine de résiliation immédiate, l'utilisation du CR n°90 par L'OCCUPANT ne pourra porter atteinte à la tranquillité, la sécurité et à l'hygiène publique. Dans ce cas, elle ne donnera lieu à aucune indemnisation.

La COMMUNE pourra effectuer ou faire effectuer tout contrôle à l'effet de vérifier, notamment, les conditions d'occupation et d'utilisation des lieux.

#### **HYGIENE ET PROPRETÉ**

L'OCCUPANT doit veiller au ramassage des déchets provenant de son activité.

#### **REDEVANCE**

La convention d'occupation est réalisée à titre gracieux, aucune redevance ne sera demandée à l'OCCUPANT.

#### **ASSURANCE – RE COURS**

2



L'OCCUPANT s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités dans tous les cas où elle serait recherchée, notamment à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés aux tiers ou aux personnes.

**CARACTERE PERSONNEL DU CONTRAT**

L'OCCUPANT s'engage à occuper lui-même et sans discontinuité les lieux mis à sa disposition. Toute mise à disposition au profit d'un tiers quel qu'il soit, à titre onéreux ou gratuit, est rigoureusement interdite, et ce, y compris dans le cadre d'une location gérance.

La présente convention est accordée personnellement et en exclusivité à l'OCCUPANT.

Le non respect de cette clause entraînera la résiliation immédiate et sans indemnisation du présent contrat. En cas de décès de l'OCCUPANT ou disparition de sa société, le présent contrat cessera.

Les parties pourront convenir d'une modification des termes et des dispositions pratiques de la convention par avenant signé entre la commune et le propriétaire.

Fait à ...VAIGES..... le 14 Avril 2023

En deux exemplaires, soit un pour chaque signataire.

**La COMMUNE**

M. LEFEUVRE


**L'OCCUPANT**

M. PIGEON

  
  
(FOURS A CHAUX DE L'OUEST)  
S.A au capital de 840 630 Euros  
Carrière de Parets  
85110 VAUDONNIERE  
Tél. 02.51.34.60.15 - Fax. 02.51.34.33.50  
R.C. La Roche s/ Yon B 552 141 079  
Siret 552 141 079 00038 - APE 2352Z

Fig. 44 : Convention d'occupation du chemin rural CR n°90 (3 pages)